RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, le Vice-Président

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h | 5 et levée à 22h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon: M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport I.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Françoise GRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au value) rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières: M. Roland DEMESMAY Busy: M. Philippe SIMONIN Chaleze: M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) Champagney: M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERÓN (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête: M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Thoraise: M. Jean-Michel MAY Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit: Mme Michele DE WILDE Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (a partir du rapport 8.1) Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

Etaient absents: Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Francis: Mme Françoise GILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mamirolle: Robert POURCELOT Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars: M. Philippe BELUCHE Cosselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Claude OYTANA Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL Serre-les-Sapins: M. Christian BOILLEY Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants: S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), YM. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), JL. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

Mandataires: G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), JP. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, MO. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), MN. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, JM. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

Délibération n°2012/001699

Rapport n°2.1 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en billettique

Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en billettique

Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission: Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire

BP 2012 et au PPIF 2012-2016 AP-AE/CP Réalisation de la lère ligne de tramway (Budget annexe Transports) Montant de l'AP-AE : 261,8 M€, soit 228 M€, valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %.

CP 2012 : 75 353 075 €

Montant de l'opération : 5 122 906,25 € HT

Résumé:

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a lancé une consultation pour l'installation et la mise en service d'un système billettique pour le réseau Ginko, son réseau de transports ; cet investissement s'inscrit dans le cadre du projet de réalisation de la l'ère ligne de tramway. La procédure choisie est celle du marché négocié passé après mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics. Au terme des différentes étapes de négociations, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 29 février 2012, il est proposé d'attribuer ce marché à la société VIX TECHNOLOGIE/PARKEON, pour un montant total de 5 122 906,25 € HT.

Une consultation a été lancée, selon les articles 144-I.1 165 et 166 du Code des Marchés Publics, afin d'acquérir et de faire installer un système de billettique pour l'ensemble du réseau Ginko; cet investissement s'inscrit dans le cadre du projet de réalisation de la lère ligne de tramway.

Le périmètre du projet « Billettique » concerne les lignes régulières urbaines et périurbaines (et véhicules associés), la l'ère ligne de tramway (et les rames correspondantes), des parkings relais, des gares SNCF présentes dans le périmètre de transports urbains, la boutique Ginko et la boutique en ligne, ainsi que l'ensemble des sites de maintenance.

La durée du marché est de 36 mois.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Les entreprises peuvent présenter une variante qui, tout en maintenant une qualité et une performance équivalentes à l'offre de base, serait de nature à proposer des solutions d'optimisation technico-économiques du système billettique.

Les candidats peuvent remettre une et une seule offre en variante, outre l'offre de base, sur les thèmes suivants :

- une variante sur les méthodes d'optimisation,
- et/ou sur les solutions d'optimisation technico-économique.

Par ailleurs, chaque candidat doit faire une proposition pour chacune des options suivantes :

- la l'ère option consiste à estimer et à détailler le remplacement des supports papiers et leurs réseaux de distribution par une technologie sans contact adaptée aux voyageurs occasionnels « purs »,
- la 2^{ème} option consiste en la distribution de cartes sans contact anonymes pré-encodées dans les distributeurs automatiques de tickets.

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 26 octobre 2011. Les candidatures devaient être remises au plus tard le 16 novembre 2011.

Après analyse des candidatures, Monsieur le Président a arrêté la liste des candidats admis à négocier.

Un dossier de consultation a alors été transmis le 5 décembre 2011 aux 4 candidats retenus pour une remise des offres le 16 janvier 2012.

Les candidats sont :

- Société AFFILIATED COMPUTER,
- Société VIX TECHNOLOGIE, groupée avec PARKEON,
- Société AMESYS,
- Société HÖFT et WESSEL AG.

2 candidats ont remis une offre dans les délais :

- Société HÖFT et WESSEL AG,
- Société VIX TECHNOLOGIE/PARKEON.

Après analyse des offres, conformément à l'article 166 du CMP, la phase de négociation s'est déroulée en un tour avec ces deux candidats selon les modalités suivantes :

- les candidats ont été invités, par courrier du 19 janvier 2012, à un entretien de négociation le 31 janvier 2012,
- au terme de cet entretien, les candidats ont été invités à remettre une 2ème offre avant le mercredi 8 février 2012 à 16 heures, par laquelle ils répondaient à des demandes de compléments et de précisions et proposaient, le cas échéant, une optimisation de leur offre financière.

Sur la base d'une analyse de ces offres, la CAO, réunie le 29 février 2012, a attribué le marché à la société VIX TECHNOLOGIE/PARKEON, pour la solution de base et l'option n°2, pour un montant total de 5 122 906,25 € HT, représentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, suite à l'avis favorable de la CAO, à signer le marché d'acquisition de fournitures en billettique avec la société VIX TECHNOLOGIE/PARKEON, pour un montant total de 5 122 906,25 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la lère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Parket with the Co.

Capter to de Hayalid DRCT

Regule 11 AVR. 2012

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 106 Contre: 0 Abstentions: 5 Pour extrait conforme,

Le Ier/Vice-President Gabriel BAULIEU

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon